

ACTIVITÉS PLANIFIÉES PAR LE GOUVERNEMENT

Les activités planifiées par le gouvernement constituent le deuxième volet du PDME. Ces activités sont planifiées jusqu'à 18 mois à l'avance et organisées par Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada (AECEC). On procède au choix des événements après consultation auprès de l'industrie, des délégués commerciaux à l'étranger et des provinces. C'est AECEC qui invite les entreprises à participer à ces événements avec, dans toute la mesure du possible, un préavis suffisant pour leur permettre de bien se préparer.

Les missions commerciales et les foires commerciales forment les deux catégories d'activités planifiées par le gouvernement.

Les missions commerciales

Les missions commerciales visent à promouvoir la vente de biens et de services canadiens à l'étranger et à recueillir des renseignements sur les marchés étrangers.

Le Programme couvre donc autant les missions commerciales à l'extérieur que les missions de visiteurs étrangers au Canada (ou à une autre destination préalablement autorisée). Le programme inclut entre autres:

- les missions ministérielles;
- les missions organisées, pour le compte du gouvernement fédéral, par une association ou par le secteur privé;
- les colloques parrainés par le gouvernement fédéral; et
- les missions de collaboration économique et industrielle.

La contribution du PDME

La contribution du PDME à la participation d'une entreprise à une mission commerciale est la suivante.

- la gestion/l'administration;
- l'accueil officiel;
- 100 % du prix du billet d'avion et le transport à l'intérieur du pays à l'étranger.

En outre, les participants à des missions au Canada ont droit à une indemnité de séjour quotidienne (l'hôtel, les repas et les faux frais).

Les participants doivent payer tous les autres frais. En outre, les participants à des missions à l'étranger peuvent devoir verser un droit de participation afin de contribuer au paiement des dépenses.